



N°42

Cercle

1^{ER} SEMESTRE 2016

à l'écoute *Généalogique*

Cestadais



Siège social: 2, Chemin Dous Hilats 33610 CESTAS Tél : 06 98 84 12 25

Mail : cgcestras@gmail.com - Site Web : <http://cgcestras.fr>

Webmestre : Xavier Guibert

Affilié à : Union Généalogique Aquitaine Pyrénées

Fédération Girondine de Généalogie

CERCLE GENEALOGIQUE CESTADAIS

Siège Social : 2, Chemin Dous Hilats 33610 CESTAS

Tél:06 98 84 12 25

Mail : cgcestras@gmail.com

Site Web: <http://cgcestras.fr>

N° ISSN 1270-3192

N° SIREN 425286929 00012

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

BUREAU

Présidente : Mireille DELETAGE

Vice-Présidente : Marie-Josée BATS

Secrétaire : Françoise MARLIER

Trésorière : Monique RENAULT

Trésorière-adjointe : Michèle CIFRE

Ateliers trois fois par mois

- Le 1er vendredi à 20 h 30

- Le 2ème vendredi à 14 h (atelier à thème)

- Le 3ème samedi à 14 h

Dans la salle d'exposition au 1er étage du Centre Culturel de Cestas

Nous effectuons des relevés d'état civil

Nous demandons des volontaires

COTISATION ANNUELLE

Individuel : 28 €

Famille : 31 €

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne peuvent être reproduits qu'avec leur autorisation ou celle d'un membre du bureau.

Sommaire

– Calendrier	p 3
– Le mot de la Présidente	p 4
– Procès-verbal de l'AG	P 5
– Généalogie « une coquetterie » occidentale ?	P 10
– Les Archives municipales de Bordeaux	p 11
– Qui cherche ses racines et pourquoi ?	p 12
– Mon aïeul Jacques Guérin, victime à Grand Ry	p 13
– Acte de décès, un peu particulier	p 20
– Présentation Généanet	p 21
– Visite des Archives Départementales	p 22
– Au cœur des moulins	p 24
– Le moulin de la Moulette	p 25
– Forum de Libourne	p 26
– Atelier à thème	p 27
– La majorité à travers les siècles	p 27
– Le service militaire de la révolution à nos jours	p 28
– Il y a cent ans, Verdun	p 30
– Prochaines manifestations	p 31

Calendrier deuxième semestre 2016

Ateliers

Pas d'atelier en Juillet et Août mais possibilité d'aide occasionnelle

Septembre : vendredi 2 à 20 h 30 et samedi 17 à 14 h

Octobre: vendredi 7 à 20 h 30 et samedi 15 à 14 h

Novembre : vendredi 4 à 20 h 30 et samedi 19 à 14 h

Décembre: vendredi 3 à 20 h 30 et samedi 17 à 14 h

Le Mot de la Présidente

Suite à notre assemblée générale du 30 janvier, l'année 2016 a commencé avec quelques changements dans le fonctionnement du cercle.

Comme vous avez pu le constater, notre site a changé d'apparence. Nous remercions Xavier Guibert qui s'est chargé d'en faire la maintenance. Si vous avez des informations à partager, vous pouvez nous les transmettre, afin de pouvoir en faire profiter l'ensemble des adhérents elles seront insérées sur le site.

Nous avons aussi décidé d'organiser des ateliers à thème. Pour cela, nous avons obtenu un créneau supplémentaire d'utilisation de la salle multimédia de la médiathèque. Ce sera le deuxième vendredi de chaque mois à partir de 14 h.

Le vendredi 8 avril, nous avons donc réunis tous ceux qui le désiraient pour un premier atelier axé sur une question fondamentale : « Comment débiter sa généalogie, organisation et méthode ». La rigueur est essentielle, sinon, on est vite débordé !!

Nous avons accueilli une vingtaine d'adhérents, anciens et nouveaux ont pu partager leurs expériences.

Dans les prochains mois, nous parlerons de l'utilisation des logiciels comme Généatique (en mai), Hérédis (en juin) etc. Des utilisateurs des ces logiciels viendront partager leurs expériences et pourront donner des conseils aux futurs utilisateurs. Nous invitons tous ceux qui en utilisent d'autres (traitement des photos ou autres) de bien vouloir venir partager leur expérience et nous parler des avantages et des inconvénients qu'ils ont constatés.

A partir de la prochaine rentrée, nous établirons un calendrier. Nous vous demandons donc de nous faire savoir vos désirs afin de pouvoir préparer nos interventions.

Généanet

Photos de famille

FastStone

Transcript

Ancestrologie

Parentèle

Champollion

Hérédis

IrfanView

VisuGed

Oxy-Gen

Geneweb

Win Genealogic

Et bien d'autres ...

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du CERCLE GENEALOGIQUE CESTADAIS du 30 janvier 2016

Ouverture de l'Assemblée Générale par la Présidente à 14 H 20

Présents 32- Procurations 6

En 2015 nous avons accueilli 13 nouveaux adhérents

Émargement des présents et renouvellement des adhésions.

La Présidente prend la parole

« Bonjour à tous, tout d'abord, au nom du bureau, je tiens à vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents en espérant que notre aide leur sera bénéfique et leur permettra de trouver beaucoup de nouveaux ancêtres.

L'année 2015 a été pour beaucoup d'entre-nous, une année difficile, j'espère que 2016 se déroulera dans la sérénité, la convivialité et nous permettra de réaliser tous nos projets ».

Ensuite, elle précise que le Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2015 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2015 ont été mis sur notre site. Tout le monde a pu les lire. Personne n'ayant des remarques à faire ou des modifications à y apporter, on passe au vote.

Les PV du 17 janvier 2015 et celui du 20 juin 2015 sont approuvés à l'unanimité.

La Présidente laisse la parole à la Secrétaire Françoise Marlier qui va lire le Bilan Moral de l'année passée.



BILAN MORAL 2015

En 2015 les bureaux élus au cours des assemblées générales du 17 01 2015 et l'assemblée générale extraordinaire du 20 06 2015, ce sont réunis à plusieurs reprises

Les 2 février, 21 février, 16 mai, 30 mai, 5 juin, 2 septembre et 28 décembre 2015, afin de prendre les décisions qui s'imposaient et programmer les différentes activités.

Nous avons représenté le club au cours de l'année 2015 dans différentes manifestations.

Découverte de la généalogie au Club House du lotissement Chantebois le 24 1 2015.

Sortie à Arcachon le 25 4 2015

Forum des Associations de Cestas le 6 9 2015

Forum des Associations de Canéjan le 12 9 2015

Journée de généalogie « 20 ans du Cercle » le 20 9 2015

Exposition à Gujan Mestras « Les Soldats du feu » le 24 10 2015

Au Congrès de Généalogie à Poitiers les 2-3-4 10 2015 à titre privé par Marie Josée Bats et Françoise Marlier

Monsieur Chassagnac est venu le 21 2 2015 pour répondre aux questions sur les cotisations à l'UGAP et à la Fédération Française de Généalogie.

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire les statuts ont été modifiés et déposés en préfecture le 11 9 2015, il a été décidé également d'établir un règlement intérieur qui vous a été soumis par mail et qui sera soumis à discussion et au vote après les différents auditeurs

On a remis le site en route et il est en cours de modification. Notre nouveau Webmestre est Xavier Guibert.

Le rapport de l'année 2015 est terminé je rends la parole à la Présidente.

Le bilan moral est soumis au vote il est approuvé à l'unanimité

La Présidente laisse la parole à la Trésorière Monique Renault qui va lire le Bilan Financier de l'année passée.

BILAN FINANCIER de l'année 2015

Le solde au 31/12/2014 était de	2 538,70 €
Pendant cette année le montant des cotisations s'élève à	1 315,00 €
Nous avons reçu une subvention de la mairie de	257,00 €
Ce qui fait un montant de recettes de	1 572,00 €

Le montant des dépenses s'élève à **1478,78 €**

Qui se décompose ainsi :

Dépenses pour fournitures de bureau, boîtes de rangement, etc	144,12 €
Revue et livres	84,40 €
Hébergement du site	81,43 €
Assurance	86,75 €
Affranchissement du courrier	70,62 €
Imprimerie	88,71 €
Pour les 20 ans du cercle (boissons, café, viennoiseries, matériel)	802,37 €
Le solde au 31 décembre 2015 est de	2 630,21 €

Ce qui fait que nous terminons l'année avec **91,51 €** de plus qu'en 2014

Le bilan financier est soumis au vote il est approuvé à l'unanimité

Comme il a été précisé plus haut le règlement intérieur n'a subi aucune modification, il est soumis au vote. 38 voix sur 68 adhérents. Le vote a atteint le quorum et il a été **approuvé à l'unanimité**.

NOS PROJETS pour 2016 présentés par la Présidente.

Le 16 février, nous allons assister à la présentation de Généanet à Eysines. Pour ceux qui n'ont pu s'inscrire, une autre date va être proposée.

Nous avons prévu des ateliers de formation pour les nouveaux adhérents (Hérédité, Génétique ou autre), archives en ligne etc

Je vais vérifier les jours d'occupation de la salle d'exposition, sinon, les lundis et vendredis après-midi elle n'est pas utilisée (sauf expositions éventuelles).

Le plus judicieux serait le vendredi, car la médiathèque est fermée, nous pourrions aussi utiliser, sans gêner personne, l'espace numérique. Si cela vous convient, je propose de faire une demande officielle pour en disposer de temps en temps et à la prochaine rentrée demander un créneau

d'utilisation supplémentaire. (créneaux à définir)

Pour le reste de l'année des manifestations hors commune sont prévues :

-Paris mairie du XVème les 11 et 12 mars (A titre d'information.)

-Libourne les 2 et 3 avril.

-Saintes les 21 et 22 mai.

-Brive-la-Gaillarde les 24 et 25 septembre.

-Bayonne en octobre.

Nous prévoyons aussi une visite aux AD 33. Une exposition sur les moulins a lieu actuellement jusqu'au 6 mars (si vous êtes intéressés on peut faire une demande pour une visite de groupe)

Xavier Guibert nous a présenté le nouveau Site et nous en avons discuté.

Au cours de cette Assemblée, nous avons eu la visite de M. Pierre Ducout qui a assisté à la présentation de notre site. Il a donné son accord en tant que Président des Amis du Vieux Cestas, pour qu'une page de notre site soit réservée à la présentation de cette association et de leurs travaux.

Présentation des candidats pour le bureau.

Marie-Josée Bats

Michèle Cifré

Mireille Delétage

Françoise Marlier

Monique Renault

On est passé au vote, à bulletin secret.

Résultats :

Marie-Josée Bats : voix 38

Michèle Cifré : voix 38

Mireille Delétage : voix 38

Françoise Marlier : voix 38

Monique Renault : voix 38

Le bureau est élu à l'unanimité

Réunion des membres du bureau pour affectation des postes.

Mireille Delétage : Présidente

Marie Josée Bats : Vice Présidente

Françoise Marlier : Secrétaire

Monique Renault : Trésorière

Michèle Cifré : Trésorière Adjointe.

Cette assemblée s'est terminée à 16 h autour de la galette et du verre de l'amitié.

La Présidente,

La Secrétaire.



L'ensemble des participants à l'Assemblée Générale



Les membres du bureau

Généalogie «coquetterie» occidentale?

La généalogie serait-elle une passion réservée aux Occidentaux ?

L'Etat Civil, à part quelques pays Extrême-orientaux qui le pratiquaient un peu avant nous, n'a été établi en Europe qu'à partir du Moyen-Age.

En France, c'est François 1er qui en est l'instigateur en décrétant par l'ordonnance de Villers Cotterêts en 1539 que le clergé tiendrait des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures.

La pratique mit quelques décennies à se mettre en place surtout dans les campagnes, par contre dans certaines provinces comme la Provence, on avait devancé l'appel ; en moyenne il s'avère assez difficile de remonter en deçà de 1600 pour retrouver ses ancêtres.

Ces 4 à 5 siècles, selon la chance, permettent de balayer une quinzaine de générations pour la plupart de la population roturière. Grâce aux recherches historiques ou celles de l'antiquité on réussit à établir des chronologies monarchiques, pharaoniques, grecques et romaines, aztèques, chinoises, japonaises, perses et quelques autres de part le monde, encore qu'on ne connaisse pas de descendants pouvant prétendre une filiation avec des pharaons ou des empereurs romains ou vikings...

Notre spécificité très modeste, à peine 5 siècles, tient au fait que l'écriture était peu répandue au-delà du bassin méditerranéen et que le culte des anciens relevait de la tradition orale.

Celle-ci atteint rapidement ses limites, quelques générations seulement, comme c'est le cas au Japon, en Chine, en Afrique, Océanie...ou dans les régions sans support religieux.

Les religions même si certaines se sont rattrapées au Moyen-Age sont toutefois responsables de la perte d'identité de nos ascendants car dès le IVème siècle les noms du panthéon biblique ont remplacé les gentilices Gaulois ou les noms Romains, empêchant toute continuité patronymique.

Ce qui est vrai, pour une grande partie du monde occidental, l'est aussi pour la sphère Musulmane, Maghreb, Moyen Orient ...où le nom du prophète et de son entourage fut attribué à la majeure partie des croyants.

Cette situation perdure de nos jours et il est souvent difficile de distinguer, Mohamed de ben Mohamed, fils, petit, fils, frère, gendre etc ; la polygamie ajoute une difficulté supplémentaire pour l'élaboration d'arbres généalogiques dans ces régions.

Sous l'influence Coloniale, de nombreux pays ont commencé à tenir des registres d'Etat Civil mais cela remonte seulement au début du XXème siècle avec beaucoup de lacunes y compris de nos jours dans certaines régions isolées.

En Afrique l'expression :il ne faut pas toucher aux blancs, ils sont comptés !est parfois toujours d'actualité.

Combien de temps encore pourrons-nous nous adonner à nos jeux de pistes favoris ?

Des lois scélérates en préparation dit-on ? tendraient à autoriser chacun de nous à choisir son patronyme !

Les divorces et unions libres de plus en plus nombreux, suivi de l'état de familles recomposées où des fratries cumulent le fait d'être issus de pères et mères communs ou différents pouvant atteindre de multiples combinaisons, vont eux aussi compliquer les recherches du futur.

Pour étoffer nos arbres généalogiques, vu l'étroitesse que confère à peine 5 siècles d'un tronc commun

d'ascendants directs il nous reste la possibilité de l'élargir par des branches latérales tout aussi importantes en s'intéressant aux collatéraux, frères, oncles, cousins, lignées des grands-mères.

Très rapidement, nous découvrirons un cousinage qui fera de notre voisin un membre de la famille qu'on ne soupçonnait pas !

Restons optimistes et longue vie à la généalogie.

R. Troqueraud, membre du CGCestas

Les Archives Municipales de Bordeaux

Construit en 1643, l'hôtel particulier Ragueneau est acheté par la Ville en 1860. Il héberge les services de l'octroi jusqu'en 1928.

En 1936, d'importants travaux sont entrepris et, à partir de 1939, les Archives Municipales y sont installées ainsi que l'Académie Nationale de Bordeaux et les Sociétés Savantes.

Depuis 1976, seules les Archives Municipales occupent les lieux dont les façades sur cour, la galerie qui relie les deux ailes et la grille du portail ont été classées Monument Historique par arrêté du 22 mai 1964.

Une superbe glycine centenaire, classée arbre remarquable, court tout au long de la galerie de l'hôtel Ragueneau. Des boutures ont été replantées sur le nouveau site des Archives .

En 2015, les Archives Municipales quittent définitivement l'hôtel Ragueneau. Elles sont installées à la Halle des Magasins Généraux et s'appellent désormais « Archives Bordeaux Métropole », elles ont ouvert au public en mars 2016.

Mireille Delétage



Qui cherche ses racines et pourquoi ?

Rechercher ses racines est une chose, les trouver en est une autre ! Mais qui cherche ses racines ?

Bien sûr, les privilégiés sont les retraités qui y consacrent beaucoup de temps. Ils veulent connaître le passé de leurs aïeux afin de transmettre l'histoire de leur famille aux générations futures. Trouver ses ancêtres, connaître leurs métiers, leurs lieux de résidences, leur mode de vie à travers les siècles, c'est tout cela, la généalogie. Toutes nos investigations vont nous permettre de retracer l'histoire de notre famille.

Les sondages montrent que plus de 60% de nos compatriotes auraient entrepris des recherches généalogiques. De nombreux jeunes de moins de 35 ans s'y intéresseraient.

L'élément enclancheur est souvent le fait de familles recomposées. Les enfants se retrouvent avec des grands-parents qui ne sont pas les leurs et veulent en savoir plus, pour connaître leur véritable filiation.

La mixité rend parfois le parcours difficile. Retrouver ses ancêtres à l'étranger est souvent le parcours du combattant ! Des associations de généalogistes amateurs existent au-delà de nos frontières, nous pouvons les contacter et demander des renseignements sur leurs sites ou sur leurs forums. Pour certains pays l'approche sera difficile, car toutes les populations n'ont pas la même vision que nous de la généalogie.

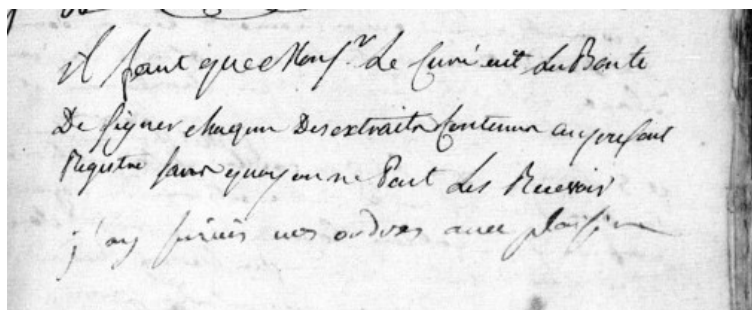
Avec Internet, nous avons beaucoup plus de facilités qu'il y a quelques décennies. Mais lorsque sur un site, nous trouvons une information qui semble nous convenir, il faut avant tout s'assurer qu'elle est juste !!!

Comment ? Il faut chercher l'acte correspondant pour vérifier, les noms (qui peuvent avoir été modifiés), les dates (qui sont parfois erronées) etc. Et seulement après toutes ces vérifications, nous pouvons rentrer la personne dans notre arbre.

Ne jamais se décourager, persévérer, être patient sont les maîtres mots du généalogiste !

Mireille Delétage

Note trouvée dans le registre de Pluviers (24) à la fin de l'année 1754



« Il faut que Monsieur le Curé ait la Bonté de signer chacun des extraits contenus au présent registre sans quoy on ne peut les recevoir. J'ay précisé nos ordres avec plaisir »

MON AÏEUL JACQUES GUERIN VICTIME A GRAND-RY

LES MARTYRS DE LA FOI

La révocation de l'édit de Nantes en 1685 ordonnait la démolition de tous les temples, traquait les pasteurs qui durent émigrer quand ils n'étaient pas tout simplement mis à mort. Les assemblées étaient non seulement interdites depuis l'ordonnance royale du 12 juillet 1688, mais ceux qui les organisaient encouraient les galères à perpétuité, sinon étaient sommairement exécutés.

"Il y avait un logis de campagne, nommé Grand-Ry qui était fort éloigné des papistes. Ce logis appartenait à des gentilshommes de la Religion, qui avaient tout abandonné pour se retirer dans les pays de liberté. Il y avait là un fermier nommé ROUSSEAU, aussi de la Religion. On prit donc la résolution de s'assembler dans la cour de ce logis, qui était close tout alentour de hautes murailles."

Une première assemblée clandestine eut lieu début février à Grand-Ry.

Il fut convoqué une autre assemblée pour le 22 février 1688.

La veille, et le matin de l'Assemblée

"Voilà comment la chose se passa : il y avait ce soir là, une petite assemblée dans son village. Après qu'il eut soupé, il se prépara pour y aller. Comme il y avait deux portes à sa maison, une qui sortait sur la rue, et l'autre qui sortait par derrière, dont on passait par une cave pour y aller. Sa femme lui conseilla de sortir par cette cave, à cause qu'il ne serait pas si tôt vu. A peine était-il sorti de la cave que des sergents frappèrent à la porte de la rue. Sa femme, ne pensant à moins rien qu'à cela, leur ouvrit la porte. Ils fouillèrent partout, mais ils ne le trouvèrent point ; ainsi ils s'en allèrent. ... Le dit MARCHÉ fut bien surpris lorsque sa femme lui dit qu'on était venu le chercher. Cette femme, voyant qu'on en avait tant à lui, et qu'on était ainsi venu le chercher la veille de l'assemblée, fit tout ce qu'elle put pour le dépersuader d'aller à Grand-Ry. Après plusieurs résistances, elle fit tant par ses larmes et par ses prières, jointes aux larmes et aux prières de ses enfants, qu'elle le détourna du désir qu'il avait d'y aller.

Il était dans ce sentiment le lendemain matin, qui était le dimanche de la dite assemblée, lorsque trois ou quatre de ses amis, dont le dit GUÉRIN en était un, le vinrent trouver et lui demandèrent s'il était prêt, et s'il voulait venir. Il fit réponse qu'il croyait qu'il serait bien plus à propos de n'y aller point, puisqu'il était infaillible que l'intendant avec les dragons y allait venir, et qu'il ne manquerait pas d'y arriver de grands désordres Quand les autres eurent entendu ce discours, le dit GUÉRIN lui répliqua de la sorte : *Quoi, mon frère, vous changez de sentiments ? Où est votre fermeté et votre constance que vous aviez fait paraître jusqu'à présent ? Voulez-vous manquer de courage ... Que diront nos frères ... ?*

Ces paroles animèrent tellement le courage de cet homme que, tout aussitôt il prit la résolution d'aller avec eux. Ni les remontrances, ni les prières de sa femme et de ses enfants n'y purent plus rien faire."

"Le bruit couru tout aussitôt par toutes ces contrées que l'intendant devait venir avec des dragons pour prendre l'assemblée. On en fut même entièrement persuadé. Mais cela n'empêcha point les protestants de s'assembler. Mais ils ne se mirent point dans la cour du logis de Grand-Ry, ils se mirent dans un pré tout près de là. Comme ils étaient assemblés, sans armes et sans bâtons défensifs, et qu'ils continuaient les exercices de piété, on entendit battre le tambour à force : c'était l'intendant qui venait avec ses dragons... l'intendant avait donné l'ordre aux dragons de fondre dessus l'assemblée, et de faire feu en arrivant dans la foule, ce qui fut exécuté dans les formes, car les dragons commencèrent à fondre avec vitesse sur ce pauvre peuple, avec le mousqueton en main et le sabre nu pendu au bras, et les blasphèmes à la bouche s'écrièrent tous à la fois : tue ! tue ! ... On n'entendait que coups de fusils et coups de pistolets, qui étaient déchargés au travers de la foule.

Ils en tuèrent quelques uns sur la place, et les autres qu'ils blessèrent. Ils environnèrent l'assemblée, et ainsi se saisirent de tous, hommes, femmes et filles à la réserve de quelques uns qui se sauvèrent à la course ... on les mit tous ensemble dans une étable à brebis, qui était fort spacieuse. On les fit garder par les dragons le reste du jour et la nuit suivante. Le lendemain ... l'intendant ... tous les curés des paroisses d'alentours s'y trouvèrent, et plusieurs seigneurs des lieux voisins. Quelques uns de ces curés, des moins passionnés contre la Religion, demandèrent quelques uns de leurs paroissiens, pour qui ils avaient le plus de considération. Les seigneurs des lieux voisins en faisaient de même au sujet de quelques uns de leurs vassaux : on leur accorda moyennant qu'ils ne fussent point en réputation d'être des moteurs d'assemblée. Ils firent sortir toutes les femmes et filles, non sans avoir souffert quelque mal, car les dragons les avaient bien maltraitées ... ils laissèrent aussi sortir tous les vieillards qui étaient incapables de la galère."



Les condamnés :

"Il y eut au fond deux jugements, l'un sommaire, expéditif, que l'intendant fit dès le lendemain, sans respecter aucune règle juridique, *comme à des rebelles et des criminels de lèse-majesté* : MARCHÉ, GUÉRIN et ROUSSEAU seraient pendus le soir même ..."

"La bataille se transporta à St Maixent. On signifia leur peine dans la prison aux trois condamnés à mort. Ils devaient mourir consécutivement et en présence les uns des autres, avec cette pensée que la vue du premier supplicié et les adjurations suprêmes des prêtres parviendraient peut-être à ébranler les deux derniers, qui sait, à leur arracher une abjuration libératrice ... On leur fit faire, devant le grand portail de l'abbaye, on ne sait quelle parodie d'amende honorable à Dieu et au Très Saint Sacrement. Il était tard déjà. Les potences étaient préparées en haut de la ville, aux grands cimetières, au bord même de la route royale de Niort, et il fallut allumer les flambeaux avant d'en finir. Mais écoutons ici le récit de Hollande, fondé sur les témoins huguenots qui, comme

toujours en pareil cas se glissaient jusqu'au lieu du supplice et recueillaient pieusement les derniers mots des martyrs. *Lorsque ROUSSEAU fut à la potence, il parut un peu épouvanté, et il semblait prêter trop d'attention aux promesses que lui faisaient ceux qui les admonestait. Quoi ? lui dit MARCHÉ en le regardant d'un visage gai et assuré, quoi ? mon frère, vous tremblez à l'approche de la mort ? Ne savez-vous pas que nous mourons pour la querelle de Celui qui a souffert la mort et passion pour nous ? Refuserions-nous notre sang pour signer l'Évangile ? Cette douleur ne sera pas longue, une heure la verra finir ... Cette échelle qui vous épouvante, est la même qui nous conduit au Ciel.* Alors ROUSSEAU mourut avec courage et fermeté. Puis GUÉRIN, avec une constance admirable, repoussant toutes les promesses de vie sauve, s'il consentait à abjurer. Vint le tour de MARCHÉ, ... *Quand il fut dans l'échelle, celui qui l'admonestait voulut forciblement lui faire baiser une croix qu'il lui présentait ; il voulut abuser de l'impuissance de ses mains qui étaient liées. Mais il lui dit d'une voix résolue : Va arrière de moi, Satan, car si tu me forces davantage, je te lancerai un coup de pied dans le ventre ! Laisse-moi mourir en repos ! Ne viens point troubler l'entretien que j'ai avec mon Dieu !* Ainsi moururent, dans ce St Maixent où il devait encore y en avoir bien d'autres, ces martyrs de la foi. On suspendit leurs corps à des gibets le long du chemin. Les choses avaient été si vite que personne n'avait pu intervenir. Les magistrats du siège, qui n'aimaient pas la justice expéditive de l'intendant, avaient seulement manifesté leur désapprobation, pour la plupart, par leur absence lors du supplice."

1. 3 martyrs, condamnés à la pendaison, après un "jugement" sommaire le lendemain, lundi 23 février, à St Maixent :

- Thomas MARCHÉ, maréchal des Touches de Thorigné, 53 ans
- Jacques GUÉRIN, de Ste Blandine
- Pierre ROUSSEAU, fermier de Grand-Ry

pendus le 23 février 1688, à St Maixent

2. le jugement du 6 mars 1688 au siège royal de St Maixent, où les juges locaux ont refusé de siéger, tout aussi expéditif :

- 31 condamnés aux Galères, dont nous connaissons 29 noms.
- De nombreux emprisonnés dont nous ignorons l'identité, mais que nous espérons pouvoir nommer, en étudiant les archives du Siège Royal de St Mixent, et les recherches de J. RIVIERRE. Par exemple, dans la notice du galérien Daniel BENEST de Fressines, J. RIVIERRE signale que sa femme, arrêtée au Grand-Ry, condamnée, a subi le fouet et purgé 4 ans de prison .

Les 31 condamnés aux galères :

NOM Prénom	origine	issue	profession	âge à la condamnation	âge au décès, ou à la libération	temps passé aux galères
AUBIN Daniel	Celles sur Belle	déporté en Amérique	journalier	38		
AUZANNEAU Pierre	Aigonnay	dcd 01/12/1688	laboureur	30	30	6 mois
ANONYME	Poitou					
ANONYME	Poitou					
BARILLOT Daniel	Aigonnay	déporté en Amérique	laboureur	53		
BAUDOUIIN Daniel	St Martin de Melle	déporté en Amérique	laboureur	58		
BEAULIEU Jacques	Aigonnay	dcd 23/08/1691	laboureur	28	31	3 ans
BENEST Daniel	Fressines	dcd 21/04/1701	laboureur	40	53	13 ans
BONNEAU Daniel	Chenay	déporté en Amérique	maréchal	45		
BOUFFARD André	Ste Néomaye	dcd le 24/06/1689	laboureur	40	41	1 an
BOUIN Charles	Thorigné	libéré le 20/06/1713	laboureur	26	51	25 ans
BOUIN Simon	Chenay	dcd le 05/09/1688	laboureur	35	35	3 mois
DUBREUIL Vincent	Breloux	dcd le 13/06/1690	laboureur	35	37	2 ans
ERNAULT Elie (ou ERVAN)	Fressines	dcd 1703	laboureur	20	35	15 ans
GAUTIER Jean	Fressines	déporté en Amérique	laboureur	23		
GAZEAU André	Vouillé ou Thorigné	libéré le 20/06/1713	laboureur	32	57	25 ans
GUIGNARD Pierre	Poitiers, St Saturnin	dcd le 16/11/1695	journalier	50	57	7 ans
GUIMARD Louis	Aigonnay	dcd le 08/03/1698	laboureur	40	50	10 ans
LECOMTE Daniel	St Martin de Pamproux	libéré le 20/06/1713	journalier	30	55	25 ans
MARCHÉ Abraham	Vitré et Celles	dcd le 17/09/1694	laboureur	35	41	6 ans
MIGAULT Jean	St Martin de Melle	dcd le 17/10/1694	laboureur	53	59	6 ans
MONNET Daniel	Vouillé	dcd le 06/03/1688				1 jour
MOREAU André	Mougon	dcd le 23/09/1688	laboureur	24	24	6 mois
NOCQUET Abraham	Aigonnay	dcd le 19/05/1691	laboureur	40	43	3 ans
PÈLERIN Pierre	Ré de Paizay le Chapt	dcd le 09/10/1689	journalier	62	63	1 an
PIGEAU Daniel	Praillles	dcd le 03/12/1689	journalier	40	41	18 mois

NOM Prénom	origine	issue	profession	âge à la condamnation	âge au décès, ou à la libération	temps passé aux galères
REGNAULT André ou RENAULT	Breloux ou Thorigné	dcd le 06/11/1694	valet meunier	28	34	6 ans
RIVAULT Daniel	Chavagné	dcd le 17/01/1690		37	39	2 ans
ROBIN Jean	St Maixent	dcd le 28/06/1688	journalier	61	61	3 mois
TAVERNEAU Jean	Thorigné	dcd le 23/01/1690	journalier	60	62	2 ans
THOREAU Pierre	Pamproux	dcd le 04/09/1692	charpentier	42	46	4 ans

De nombreux emprisonnés dont nous ignorons l'identité, mais que nous espérons pouvoir nommer, en étudiant les archives du Siège Royal de St Mixent, et les recherches de J. RIVIERRE. Par exemple, dans la notice du galérien Daniel BENEST de Fressines, J. RIVIERRE signale que sa femme, arrêtée au Grand-Ry, condamnée, a subi le fouet et purgé 4 ans de prison.

leur origine :

la quasi totalité vient des paroisses voisines, le plus éloigné, Pierre PÈLERIN vient de Paizay-le-Chapt à 35 km de Grand-Ry.

leurs métiers :

sur 27 métiers connus, on trouve 17 laboureurs, 7 journaliers, 1 maréchal, un charpentier et un valet de meunier. Ce qui montre bien que c'est le peuple rural, à la base qui s'est "réveillé" pour participer aux assemblées.

leur âge :

de 20 à 61 ans, pour une moyenne de 39,4 ans

La durée de la peine :

Tous condamnés "à vie", seule l'abjuration ou la mort pouvait les libérer.

- Aucun n'abjura,
- 5 furent envoyés "en Amérique", sûrement plutôt aux Antilles : Saint-Domingue, le plus souvent, on

ignore tout de leur devenir,

- 3 furent libérés après 25 ans de peine, à condition de quitter le pays, ils se sont réfugiés en Suisse alémanique : Zurich, Schaffhouse,
- 1 mourut entre St Maixent et Poitiers, le lendemain de sa condamnation, à la chaîne qui les amenait à la prison de Tours, il périt sûrement des suites de ses blessures au Grand-Ry,
- 6 moururent la première année de galère, parmi les plus âgés ; 6 autres avant 3 ans de peine et après 15 ans de peine, 20 sont morts et seuls survivent les 3 qui feront 25 ans de galère, avant d'être expulsés.

leur parcours :

- arrêtés le 22 février au Grand-Ry
- "jugés" le 6 mars à St Maixent
- enchaînés, ils partent le 7 mars pour Poitiers, l'un d'eux meurt de ses blessures à Coulombiers à 20 km de Poitiers, (bien sûr, on ne trouve pas son inhumation dans le registre paroissial de Colombiers)
- transférés de la prison de Poitiers à celle de Tours, ils attendent la "Chaîne de Bretagne".
- la plupart d'entre eux, avec " la Chaîne", après une quarantaine de jours de marche, arrivent à Marseille le 7 juin,
- 3 d'entre eux, pour une raison inconnue, attendront un an au cachot, avant de rejoindre une nouvelle "Chaîne de Bretagne" qui les amène à Marseille le 15 juin 1689.

la mort :

- à l'hôpital des forçats pour la plupart des galériens, certains des suites de leurs blessures, d'autres de maladies contagieuses : 3 meurent en quelques jours à l'automne 1694, ils sont enterrés au cimetière des infidèles, avec les "esclaves" turcs,
- un seul meurt embarqué et son corps est jeté à la mer : Abraham MARCHÉ.....

Jacques Guérin

Il était originaire d'une famille protestante de Sainte-Blandine en Poitou à 10 kilomètres à l'ouest de Melle. Jacques fut l'un des prédicants qui organisèrent le culte au désert en dépit des persécutions policières et des dragons du roi. Pour des raisons de sécurité, les réunions se faisaient en pleine campagne, dans des endroits faciles à défendre.

Trois assemblées furent réunies en même temps près de Saint-Maixent. Les protestants étaient alors si nombreux qu'ils furent plus de quatre mille à se réunir ce 22 février 1688. Ils avaient déjà beaucoup de courage, mais ils allèrent jusqu'à la provocation en donnant avis à N.J. Foucault, intendant du Poitou «qu'ils viendraient faire l'exercice de leur religion sur les ruines de leur temple et menaceraient les curés de les exterminer» Dans de telles conditions, il n'était pas difficile à l'intendant de rassembler une compagnie de dragons et de les surprendre.

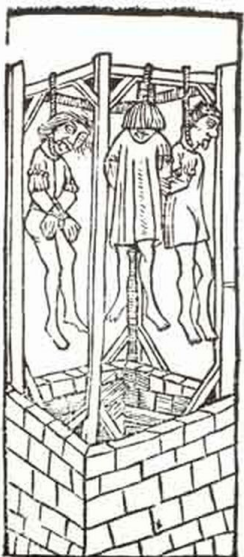
Il n'est maintenant qu'à laisser parler cet intendant dans ses mémoires. Il tomba avec ses dragons sur l'assemblée la plus proche, réunie au Grand Ry, sur la paroisse d'Aigonney à 15 kilomètres à l'est de Niort, un pré entouré d'un ruisseau et d'une haie, où se trouvaient quinze cents protestants gardés par dix hommes armés qui tirèrent sur un lieutenant et dix dragons envoyés en reconnaissance.

Ils ne pouvaient quand même pas lutter efficacement contre une troupe bien armée et rompue aux combats. L'intendant s'empara de Jacques Guérin et d'une quarantaine de personnes. Jacques, en qualité de prédicant fut pendu le lendemain 23 février à Saint-Maixent en compagnie de Thomas Marché, dit des Touches, de la paroisse de Thorigné, maréchal-ferrant, qualifié de lecteur, et Pierre Rousseau, le fermier du Grand Ry qui avait mis ses terres à la disposition de l'assemblée. D'autres notables du désert furent pendus avec eux, car l'intendant avoue la pendaison de six personnes, plus trente et une autres envoyées aux galères perpétuelles, ainsi que deux femmes condamnées au fouet.

En bon exécutant, car c'est le terme qui convient, l'intendant Foucault envoya son rapport circonstancié à Louvois le lendemain 23 février. Il en fut hautement félicité car le roi précisait «qu'on ordonne aux dragons de tuer la plus grande partie des coreligionnaires qu'ils pourraient joindre sans épargner les femmes». Il ne pouvait être plus clair.

Le roi savait donc parfaitement ce qu'il ordonnait. L'opinion de certains historiens qu'il aurait été mal informé par un entourage tendancieux est parfaitement fausse.

Jacques Guérin compte parmi les 113 pasteurs ou prédicants exécutés entre 1685 et 1765 en application des ordonnances royales. Il y en aurait eu bien davantage si 61 d'entre eux n'avaient pu s'enfuir à temps. Ils ne furent exécutés qu'en effigie.

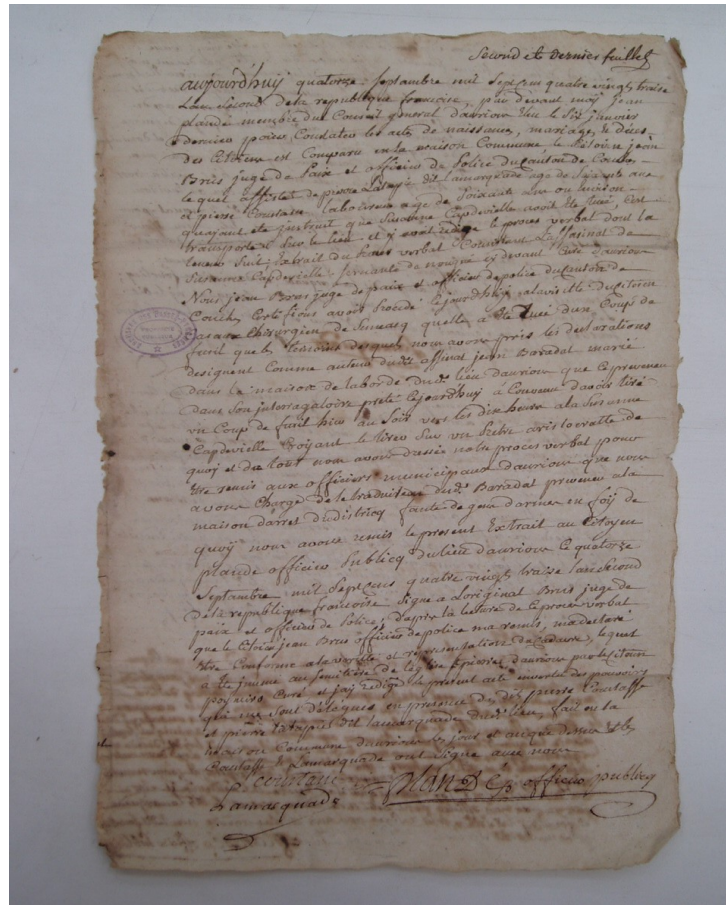


Extrait du "Manuscrit de l'ORTE, [BERTHELOT le huguenot insaisissable](#)", écrit par Jacques BONNET, neveu de BERTHELOT vers 1720.

Aïeul de Marie-Josée BATS

Acte de décès, un peu particulier

trouvé au cours de relevés faits sur la commune d'Aurions-Idernes (Pyrénées-Atlantiques) dans le registre d'état civil de l'année 1793



Transcription des passages les plus frappants

Aujourd'hui, 14 septembre 1793, an second de la république française ...ayant été instruit que XXX avait été tuée ... et y avait rédigé le procès verbal dont la teneur suit

Extrait du procès verbal constatant l'assassinat de XXX servante du ci-devant curé d'Aurions...

...Déposition de YY chirurgien « elle a été tuée d'un coup de fusil...les déclarations des témoins désignent X comme auteur. Dans son interrogation le prévenu a convenu d'avoir tiré un coup de fusil, hier au soir vers les dix heures à la XXX, croyant tirer sur un prêtre aristocratte...

Mireille Delétage

Présentation de Geneanet

Au cours du Congrès de Poitiers, M. Francis Chassagnac (Président de l'UGAP et de la FGG) avait rencontré M. Benoît de Maigret responsable des partenariats chez Geneanet. Celui-ci lui avait proposé de venir en Gironde afin de présenter Geneanet et ses applications aux membres de ces deux associations.

Mardi 16 février, 25 membres du CGC se sont retrouvés parmi 150 généalogistes, appartenant à 18 associations, venant de toute la Gironde mais aussi d'autres départements.

Beaucoup d'entre-nous naviguent journallement sur Geneanet sans en utiliser toutes les applications.

Pendant 3 heures, nous avons pu voir en détail, les modes d'accès, les paramétrages, comment utiliser les post-it, utiliser la bibliothèque, discuter sur les forums... et surtout comment bien entrer nos données afin qu'elles soient lisibles par tous et nous permettent ainsi de faire des échanges et trouver notre bonheur parmi les 3, 5 milliards de données déposées par plus de 2 millions d'internautes dont la moitié vient de l'étranger.

A la fin de la présentation, les réponses aux nombreuses questions posées sur les problèmes que nous rencontrons lors de nos visites sur ce site nous ont pleinement satisfaits.

Un autre rendez-vous a été demandé pour satisfaire tous ceux qui n'ont pu assister à cette journée.

Merci à M. Francis Chassagnac d'avoir permis à Geneanet de venir répondre à toutes les questions que nous nous posons sur l'utilisation de cet instrument de recherches qui est si utile aux généalogistes amateurs que nous sommes.



Mireille Delétage

Une partie de l'assistance (photos Yves Sanderre)

Les Archives Départementales de la Gironde

En 1790, chaque département est chargé de collecter tous les papiers des institutions supprimées (Intendances, couvents religieux). En 1796, des locaux départementaux accueilleront les archives (administration départementale, et, à compter de 1800 la préfecture).

Au cours des différents déménagements, pertes, destruction et aliénation des fonds anciens sont à déplorer.

En 1816, le Conseil Général se préoccupe de l'avenir des archives et demande au préfet une réorganisation des archives. Un nouveau bâtiment leur est affecté : l'ancien couvent des Carmes des Chartrons.

En 1838, une loi est votée, la conservation des archives est confiée aux Conseils Généraux.

Les locaux s'avèrent vite peu propices à la conservation, la proximité d'un bûcher et de chais contenant des alcools est dangereuse.

En 1857, on décide de construire un nouveau bâtiment. En 1858, un échange avec le terrain du manège communal est envisagé avec la ville de Bordeaux. Le financement trouvé, les travaux démarrent en 1861. En 1865, le nouveau bâtiment de la rue d'Aviau est enfin achevé. Une salle de lecture de 150 m² avec 10 places de consultation et 6 km linéaires de rayonnages en bois constituent l'édifice.

Au fil des ans, les bâtiments conçus comme lieu de stockage s'avèrent insuffisants. La venue d'un public de plus en plus nombreux nécessite l'aménagement de la grande salle d'accueil. Jusqu'à la fin des années 1940, la mission de collecte est faite avec beaucoup de difficultés. La capacité de stockage doit aussi être augmentée. Elle passe de 6 km linéaires à 9 km en 1949. L'espace n'est plus suffisant.

Entre 1950 et 1952, des travaux de d'extension permettent de créer sur quatre étages le grand magasin et un laboratoire de microfilm.

La masse des archives contemporaines dépasse les prévisions. En 1968, la construction d'un nouveau bâtiment sur le site Universitaire de Talence est décidée mais très vite abandonnée.

Entre temps, les fonds d'archives continuent d'augmenter et passent à 22.800 m linéaires en 1976, puis à 44.758 m linéaires en 1986. On construit alors un bâtiment annexe de 32.000 m linéaires dans les anciens chais de l'entreprise Beauvais aux Chartrons. Le bâtiment Poyenne est réaménagé de 1984 à 1987 ; il dispose d'une nouvelle salle de lecture.

De 1980 à 1995, la publication d'inventaires modernes est lancée et publiée sous forme de répertoires numériques.

Avec 51 km linéaires de documents, les archives sont saturées ; il faut à nouveau penser à agrandir et adapter le niveau technologique.

En 2003, le Conseil Général décide un plan de modernisation. La construction d'un nouveau bâtiment s'avère nécessaire. Près de l'annexe de l'impasse Poyenne, une extension de 5.000 m linéaires va s'ajouter aux 6.500 existants. 30.000 m linéaires de magasins et de nouveaux espaces d'accueil pour le public vont être aménagés. Numérisation, création de bases numériques, création d'un réseau feront des nouvelles Archives départementales un centre de ressources inestimable pour les utilisateurs.

Depuis janvier 2011 le nouveau bâtiment du Cours Balguerie-Stuttenberg est ouvert au public qui est accueilli dans un hall vaste et lumineux. D'une superficie de 480 m², il est composé d'une banque d'accueil, de casiers pour les lecteurs, d'aménagements multimédias et d'un espace détente et restauration ouvert sur un jardin intérieur. Un auditorium de 100 places permet de compléter les visites des expositions de la salle des voûtes Poyenne par des conférences.

Au 1^{er} étage, la salle de lecture lumineuse et spacieuse offre aux lecteurs 84 postes de travail équipés en informatique qui permettent l'utilisation d'ordinateurs portables. Tout autour, des rayonnages proposent des documents en consultation libre.

Dans la partie «envers du décor», nous trouvons :

- les différents magasins où sont entreposés les documents,
- la salle des inventaires,
- la salle des plans,
- les salles de classement des fonds privés et archives notariales,
- l'atelier de numérisation,
- l'atelier de reliure et de restauration qui nous a permis de découvrir des techniques de « nettoyage » des documents que nous n'aurions pu imaginer,
- la salle des maquettes où sont entreposés les projets de construction de bâtiments publics ou privés, les plans cadastraux napoléoniens où Cestas figure en bonne place.

L'ensemble des Archives départementales a été totalement modernisé. Des millions de documents sont encore en cours de numérisation.

Nous remercions Mme Patricia Guerrero-Zel qui nous a accompagnés tout au long de cette visite avant de nous confier à un collègue qui nous a commenté l'exposition sur les moulins de Gironde.

Mireille Delétage



Le cœur des moulins

Du 13 novembre 2015 au 6 mars 2016, une exposition sur les moulins du Moyen-Âge aux années 1930 s'est tenue dans la salle des voûtes des Archives Départementales de la Gironde.

Au cours de cette exposition de nombreuses conférences et des animations pédagogiques ont eu lieu pour présenter ce patrimoine que nous avons nous aussi découvert ce vendredi 19 février.

Nous avons profité de notre venue pour visiter l'arrière du décor des Archives Départementales de la Gironde.



Photos Marie-Christine HERVE & Mireille DELETAGE publiées avec l'autorisation de
Mme Patricia Guerrero-Zel

Le Moulin de la Moulette

Dès le Moyen-Âge, les rivières garantissant un débit permanent ont suscité l'intérêt des constructeurs de moulins.

L'Eau Bourde, Aqua Borda, en latin, qui prend sa source à Cestas à La Birade fait partie de ces cours d'eau.

Tout au long de ses 23 km, seize moulins étaient répertoriés sur la carte de l'Atlas de la Gironde. Beaucoup ont disparu faute d'entretien, d'autres sur les communes de Canéjan (château Rouillac) ou de Gradignan (château d'Ornon, Moulineau, château de Montgaillard) ont été restaurés. A Cestas, le moulin de la Moulette, maintenant propriété de la commune, va être remis en état.

Dans un premier temps, le 26 septembre 2015, dans le cadre des journées « Nettoyons la nature », les associations Les Amis du Vieux Cestas et Au Gré des Chemins ont procédé au nettoyage des abords du moulin. L'intérieur a également été vidé de tout ce qui pouvait gêner pour évaluer l'importance des travaux à engager. Onze bennes ont été nécessaires pour débarrasser les débris de toutes sortes, bois, métaux, plastique... .

Actuellement, des travaux de restauration sont en cours. Une roue va être réinstallée. Nous y trouverons une salle principale avec des meules, un blutoir ; dans les autres salles il y aura des expositions sur la faune et la flore de l'Eau Bourde, les métiers anciens...

Une grange d'exposition va être construite où, entre autres, seront exposés des outils qu'utilisaient les habitants de notre petit village dans les temps anciens (bûcherons, sabotiers, vigneron etc).

Les scolaires seront accueillis par Laëtitia ou des membres des Amis du Vieux Cestas. Des visites pourront se faire à la demande.



Travaux de nettoyage



En attendant la rénovation

Mireille Delétage

Forum de Généalogie en Libournais

Les 2 et 3 avril 2016, UTLIB organisait son 2^{ème} forum de généalogie dans l'ancienne Ecole des Sous-Officiers de Libourne. De nombreuses associations françaises et étrangères se sont retrouvées dans la salle du Manège. Lors du vin d'honneur, l'association Dans'Trad de Libourne avait programmé des danses folkloriques.

Au cours de ces deux journées, dix conférences ont eu lieu dans les salles du mess des officiers ainsi que des ateliers d'initiation à la généalogie et à la calligraphie pour les enfants.

Des démonstrations de logiciels nous ont aussi fait découvrir de nouveaux outils qui peuvent nous aider dans nos travaux.

Rencontres et échanges avec d'autres généalogistes ou des visiteurs nous permettent souvent d'avancer dans nos recherches. Nous remercions UTLIB et espérons que tout le monde aura été aussi satisfait que nous par la bonne organisation de ces deux journées.



Photos Marie-Josée Bats, Patrick Montsec, Mireille Delétage

Atelier à thème du vendredi 8 avril

Nous avons programmé une formation pour les débutants, mais nous sommes retrouvés avec une vingtaine d'adhérents, pour notre premier atelier à thème.

Bien débiter sa généalogie, comment et par quoi commencer, où chercher, s'organiser, échanger avec d'autres membres de la famille, classer, conserver, sauvegarder ses documents... Chacun, nouveaux et anciens ont pu échanger leurs idées, leurs expériences. Conseil des anciens afin de ne pas être vite débordé, chacun donnant son avis, sa méthode.

Nous espérons que cette approche sera bénéfique à tous et que chacun y trouvera la façon la plus adéquate de s'organiser.

Mireille Delétage



La majorité pour le mariage à travers les siècles

Périodes	1) Hommes 2) Femmes	Remarques
1556 à 1792	1) 30 ans 2) 25 ans	mariage possible à partir de 14 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles avec autorisation des parents
1792 à l'an XII	1) 21 ans 2) 21 ans	mariage possible à partir de 15 ans pour les garçons et 13 ans pour les filles avec autorisation des parents
an XIII à 1907	1) 25 ans 2) 21 ans	mariage possible à partir de 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les filles avec autorisation des parents
1907 à 1974	1) 21 ans 2) 21 ans	mariage possible à partir de 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les filles avec autorisation des parents
depuis 05/07/1974	1) 18 ans 2) 18 ans	mariage possible à partir de 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les filles avec autorisation des parents

Le service militaire de la révolution à nos jours

La Révolution française instaure la conscription, c'est à dire la réquisition par l'Etat d'une partie de ses citoyens à des fins militaires. Sous l'Ancien régime, l'armée était composée de professionnels. La loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798 officialise la «conscription universelle et obligatoire» de tous les Français âgés de 20 à 25 ans.

En fait le service militaire n'est pas encore «universel», car si tout le monde peut être «élu», tout le monde n'est pas choisi. Le principe du tirage au sort est institué par la loi du 29 décembre 1804: sur 100 conscrits d'un canton, célibataires ou veufs sans enfants, 35 sont appelés à servir sous le drapeau. Le principe de remplacement est également institué: les familles bourgeoises ou nobles peuvent payer un remplaçant qui effectue le service à la place du conscrit désigné.

Supprimé sous la Restauration, la conscription est entièrement rétablie après la guerre franco-prussienne de 1870 où la Prusse avait mis en place la première mobilisation moderne. A Bordeaux, le 26 juin 1871, Léon Gambetta affirme : «En un mot, rentrons dans la vérité et que pour tout le monde il soit bien entendu que lorsqu'en France un citoyen est né, il est né soldat».

Evolution des conditions du service militaire

25/08/1793 : Volontariat et réquisition : durée 5 ans

Le 19 fructidor An VI (5 septembre 1798), : Durée 5 ans.

08/03/1804 : Conseil de révision, durée 5 ans, tirage au sort; remplacement.

1813 : A partir de 18 ans, durée 5 ans, tirage au sort, remplacement.

1815 : Conscription supprimée-volontariat

10/03/1818 : Conscription rétablie et volontariat, durée 6 ans, tirage au sort, remplacement pour tous

09/06/1824 : Durée 8 ans, tirage au sort, remplacements

21/03/ 1832 : Durée 7 ans, tirage au sort, remplacements

26/04/1855 : Durée 7 ans, remplacement, mais possibilité d'exonération contre 2500 francs, (jusqu'en 1858)

01/01/1868: Durée 5 ans tirage au sort, remplacements

27/07/1872 : Obligatoire pour tous, durée 5 ans, tirage au sort, remplacements supprimés.

15/07/1889 : Durée 3 ans

21/03/1905 : Service militaire personnel pour tous, durée 2 ans.

07/07/1913 : Durée 3 ans

23/04/1923 : Durée 18 mois

1928 : Durée 1 an

1946 : Durée 1 an

1950 : Service prolongé à 18 mois, maintien sous les drapeaux jusqu'à 30 mois pendant la guerre d'Algérie

1959 : Durée 2 ans

1965 : Durée ramenée à 16 mois

1970 : Durée ramené à 12 mois

1971 : Le service militaire devient «service national»

1991 : Service ramené à 10 mois

1997 : Suppression du service national

Il y a cent ans ... Verdun

Pourquoi le choix de Verdun ?

Choix stratégique pour plusieurs raisons.

- Position stratégique :
- Proximité du bassin minier, des usines d'obus de Briey et du complexe ferroviaire de Metz.
- Manque de voies de communication. Entouré de 3 côtés par les forces allemandes qui peuvent bénéficier du réseau logistique des voies ferrées.
- Le seul accès français est une voie de chemin de fer étroite (le chemin de fer meusien) qui relie Bar-le-Duc à Verdun, impropre au transport de matériel lourd.
- Verdun, ville mythique qui a subi de nombreux sièges au cours de l'histoire depuis sa conquête par Clovis en 502. C'est aussi le lieu du traité de Verdun en 843.

Le camp retranché de Verdun est en ligne de mire de l'armée allemande qui mobilise des moyens considérables. S'emparer de la ville serait une grande victoire. Le commandement allemand pense que l'armée française devra engager toutes ses forces pour la défendre ce qui épuiserait toutes les unités.

Pendant dix mois, du 21 février au 19 décembre 1916, toute la région de Lorraine connaît des affrontements inégalés. Environ 60.000 000 d'obus vont s'abattre sur les soldats faisant plus de 700.000 victimes (300.000 tués et 400.000 blessés) tant français qu'allemands.

Même s'ils gagnent du terrain, les assauts allemands sont confrontés à une résistance française dans laquelle les régiments se sacrifient. La guerre d'usure dans laquelle les forces allemandes se sont engagées provoque autant de pertes de chaque côté.

La défense de la patrie, l'abnégation du Poilu, la victoire des Droits en sont les symboles. Les troupes se déplacent en permanence et ce sont 70% des Poilus qui passent par Verdun. La violence des combats, le degré de souffrance endurée par les hommes élèvent la bataille de Verdun en symbole de toute la Première Guerre mondiale.

Ceux qui sont revenus de cet enfer sont restés à jamais marqués dans leur chair ou dans leur âme.

Cette bataille a été la plus longue et la plus dévastatrice de la Première guerre d'où le mythe de Verdun « la mère des batailles ».

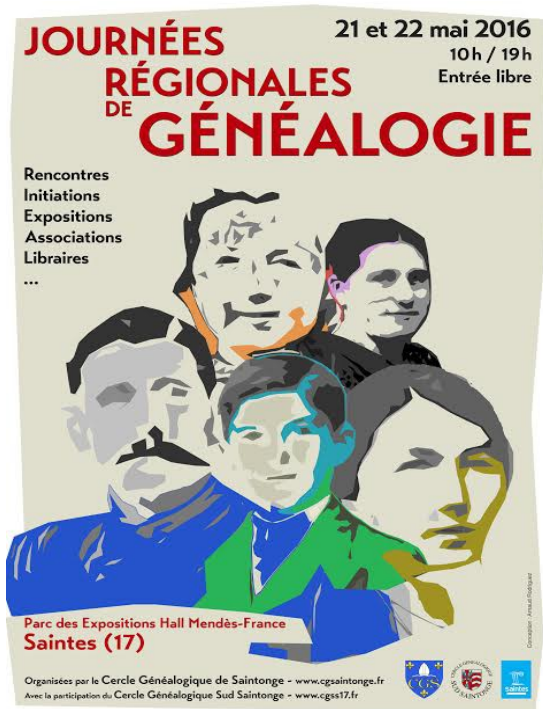
En cette année 1916, 22 Cestadais ont donné leur vie pour que notre sol reste français.

NOMS PRENOMS	DATE DU DECES	LIEU DU DECES
BALLION Arnaud	21/10/1916	FROIDOS (Meuse)
BIGUERIE Bertrand	02/08/1916	CURLU (Somme)
BILLACAMPA Arnaud	23/12/1916	MERSEBURG (Allemagne)
BRETTES Maximilien	09/10/1916	MAYADAG (Grèce)
CAILLOU Jean	28/03/1916	FLEURY (Meuse)
CAMBLONG Pierre Louis	11/10/1916	MARICOURT (Somme)
CASTAIGNEDE Pierre Maurice	18/08/1916	VILLE SUR COUSANCES (Meuse)
DESCOUVES Arnaud	15/09/1916	COMBLE S (Somme)
GAHUZES Jean	27/02/1916	FLEURY (Meuse)
HOUDE Paul Emile	04/09/1916	Bois de la Laufée (Meuse)
LABACHOTTE Bernardin	14/04/1916	DOUAUMONT (Meuse)
LAPEYRE Jean-Marie	08/11/1916	PROYART (Somme)
LARRUE Arnaud	11/01/1916	MOURMELON (Marne)
LARRUE Jean	07/12/1916	CHAMBOUILLAT (Meuse)
MANO Jean	12/05/1916	FLEURY (Meuse)
MANO Pierre	09/12/1916	VLAKER (Serbie)
NOUAUX Pierre Paul	28/07/1916	FLEURY (Meuse)
PALAIS Pierre	08/04/1916	LAHN (Allemagne)
SALZAC Antoine	01/06/1916	SOMME-TOURBE (Marne)
SENSEY Jean	09/05/1916	SAINTE MENEHOULDE (Marne)
SULPICE Fernand	30/08/1916	VAUX CHAPITRE (Meuse)
VIATEAU Roger	19/11/1916	RANCOURT (Somme)

A Cestas, entre le 1^{er} et le 15 novembre, un hommage leur sera rendu. Pendant ces 15 jours, les écoles participeront à ces commémorations et une soirée colloque se tiendra au cinéma, le 10 novembre. Un diaporama fait par Xavier Guibert fera un portrait de chacun de ces poilus qui a donné sa vie pour que nous soyons ce que nous sommes aujourd'hui.

Mireille Delétage

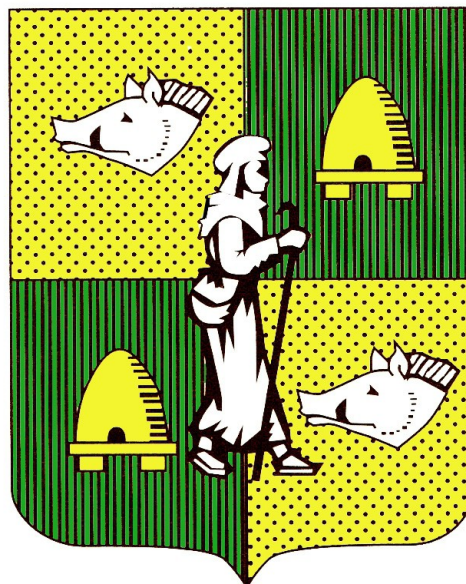
Prochaines manifestations



A l'occasion de son 30ème anniversaire, l'association Généalogie Histoire des Familles Pays Basque-Adour Maritime (GHFPBAM) organise la troisième édition des Rencontres Transfrontalières et interrégionales de Généalogie (« Topaketak 3 »)

La manifestation se tiendra à **Bayonne** le samedi 8 octobre 2016 de 9h30 à 18h.

Cercle Généalogique Cestadais



33610 CESTAS